

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité d'administration suite aux élections de 2014 et de 2019 se réuniront en séance publique à la station d'épuration, mardi 09 avril 2019 à 20 heures 30 conformément aux convocations du 01 avril 2019.

Est inscrit à l'ordre du jour : Participation des communes 2019 ; Compte administratif 2018 ; Compte de gestion 2018 ; Affectation des résultats 2018 ; Budget primitif 2019 ; Personnel (démission, véhicule de l'agent technique) ; Questions diverses.

Séance du 09 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à 20 heures 30, le Comité d'Administration du SIVOM du CHARLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la station d'épuration, sous la Présidence de Monsieur Jean DESVIGNES.

Date de la Convocation du Comité d'Administration : 1^{er} avril 2019.

Présents : Mme TROQUET Bernadette, Monsieur THOMAS Eric, Mme POUSSET Sylvie, Mr CHAMBON Yves, Monsieur FOURNIER Didier, Mr GIROIX Frédéric, Mr VAURE Robert

Excusés : Mr CAILLEY Bernard

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

2018/007 – BUDGET PRIMITIF 2019

Madame Jean DESVIGNE présente les propositions du bureau pour le budget primitif de l'exercice 2019.

Ce budget, s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à :

- 293 924,74 euros en section de fonctionnement

et est voté de la manière suivante en section d'investissement :

- 783 255,61 euros en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 09/04/2019

transmise au Préfet le 03/05/2019

2019/008 – PARTICIPATION 2019 DES COMMUNES AU TITRE DE L'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Président propose de porter le montant des contributions au titre de l'évacuation des eaux pluviales perçues au titre de l'année 2019 à 9 000,00 euros.

Cette somme sera répartie proportionnellement au nombre d'habitants de chacune des trois communes composant le syndicat (conformément aux **populations légales 2019**), ainsi constaté :

Le président propose d'établir les participations 2019 ainsi :

POPULATION MUNICIPALE				
	pour mémoire année 2018		année 2019	
Communes	population	pourcentage	population	pourcentage
Authezat	669	22,4046%	673	22,2406%
La Sauvetat	707	23,6772%	715	23,6286%
Plauzat	1610	53,9183%	1638	54,1309%
Au total	2986	100,00%	3026	100,00%

PARTICIPATION EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

	Pour mémoire année 2018		année 2019	
Communes	proposée		participation proposée 2018+2019	
Authezat	9000*22,4046%	2 016,41 €	2001,66	4 003,32
La Sauvetat	9000*23,6772%	2 130,95 €	2126,58	4 253,16
Plauzat	9000*53,9183%	4 852,64 €	4871,79	9 743,58
Au total	besoin	9 000,00 €	9000,03	18 000,06

A l'unanimité les membres présents sont favorables à cette répartition.

Délibération : publiée et/ou affichée le 09/04/2019

transmise au Préfet le 09/05/2019

2019/009 – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT DU CHARLET DE LA MAIRIE DE AUTHEZAT VERS LA STATION DU CHARLET A LA SAUVETAT - 63730

Le président explique aux membres du syndicat du Charlet que le siège social du syndicat se trouve actuellement à la mairie d'Authezat et ce, depuis très longtemps.

Dans la mesure où le président qui vient d'être élu n'est pas élu de la mairie d'Authezat, il convient de transférer le siège social à la station d'épuration du Charlet, route de Longues.

Cela permettra d'archiver l'ensemble des documents afférent à ce syndicat et de faire les réunions dans la salle de réunion de la station du Charlet.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du syndicat du Charlet approuve à l'unanimité, le transfert du siège social du syndicat du Charlet de la mairie d'Authezat dans les locaux de la station du Charlet à la Sauvetat.

Délibération : publiée et/ou affichée le 09/04/2019

transmise au Préfet le 09/05/2019

2019/010 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Eric THOMAS est élu président pour l'examen du compte administratif 2018 présenté par Monsieur Jean DESVIGNES, Président.

Résultats constatés :

- Section de fonctionnement 2018 :

Recettes 2018	161 082.76€
Dépenses 2018	91 521.54€
Résultat de l'exercice 2018	69 561.22€
Résultat reporté 2017	29 503.52€
Excédent de clôture 2018	99 064.74€

- Section d'investissement 2018 :

Recettes 2018	393 367.01€
Dépenses 2018	156 516.78€
Résultat de l'exercice 2018	236 850.23€
Résultat reporté 2017	225 694.53€
Excédent de clôture 2018	619 061.54

D'où un résultat global de clôture au 31/12/2018 de **619 061,54 euros**.

Le Président du SIVOM, Jean DESVIGNES s'étant retiré, le comité délibère et procède au vote compte administratif 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 09/04/2019

transmise au Préfet le XXX

2019/011 – COMPTE DE GESTION 2018

Le Compte de Gestion 2018, établi par Monsieur PÉTIGNY, receveur du SIVOM, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2018, est soumis à l'approbation du comité qui l'adopte à l'unanimité (8 voix).

Délibération : publiée et/ou affichée le 09/04/2019

transmise au Préfet XXX

Adoption des délibérations n°2019-007 à 2019-011

Fin de la séance à 22 heures 30.

Le Président,

Jean DESVIGNES.

